

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 6      Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Modification de l'aide directe pour la réalisation d'une étude de sol et la définition de la filière dans le cadre de la réhabilitation de leur assainissement non collectif**

**MODIFICATION DE L'AIDE DIRECTE POUR LA REALISATION  
D'UNE ETUDE DE SOL ET LA DEFINITION DE LA FILIERE  
DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LEUR  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 relative à l'approbation du règlement de service du SPANC suite à la reprise de gestion en régie de la compétence au 1er juillet 2015, modifié par délibération du 10 décembre 2015 ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 relative à la révision du règlement de service du SPANC ;
- VU la commission SPANC en date du 21 mai 2024 ;
- Considérant la nécessité de mettre en modifier le règlement d'attribution ;

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes a mis en place une subvention pour aider les particuliers à prendre un bureau d'études permettant de définir la filière suite à une étude de sol. L'adéquation de la filière en fonction de la nature du sol est primordiale pour son bon fonctionnement.

Madame la Présidente indique que lors de la commission du 21 mai 2024, il a été étudié différentes pistes d'économies dans le budget du SPANC. Il est donc proposé de modifier le règlement d'attribution en ciblant les demandeurs, pour absence d'installations et risques sanitaire. L'objectif étant d'inciter la remise aux normes rapides de ces installations tout en limitant le coût de cette aide.

Les conditions d'attributions sont détaillées dans le document joint, validé par la commission SPANC/Environnement.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les modifications du règlement des demandes d'aide à la réalisation de l'étude de sol et à la définition de la filière selon les conditions figurant au règlement d'attribution annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente